

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN

---

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 26-558**  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONDITIONS D'ÉMISSION  
DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 16-434

---

**ATTENDU QUE** la municipalité a le pouvoir, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), de modifier son règlement de conditions d'émission de permis de construire;

**ATTENDU QU'IL** est souhaitable de retirer une partie de la rue privée des Pins de l'interdiction d'émettre un permis de construire, puisque cette partie de la rue a été mise aux normes du règlement de lotissement, par des travaux de réfection;

**ATTENDU QUE** la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 2 février 2026;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** C. ROCHER  
**ET APPUYÉ PAR :** V. DINGMAN

**QUE LE CONSEIL ADOpte LE RÈGLEMENT QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. L'annexe I du règlement de conditions d'émission du permis de construire n° 16-434 de la municipalité d'Austin, concernant les cartes des tronçons de rues considérés comme rues privées non conformes au règlement de lotissement, est modifiée comme suit :
  - a) Par le remplacement de la 3<sup>e</sup> carte en annexe, liée à la rue des Pins. Le tout, afin de retirer la trame rouge d'une partie du tronçon de la rue des Pins (correspondant au lot 6 669 932) puisque ce tronçon est maintenant considéré conforme au règlement de lotissement. Le tout, tel que montré à l'annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

Lisette Maillé  
Mairesse

Manon Fortin  
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion	2 février 2026
Adoption d'un projet de règlement	2 février 2026
Avis public pour assemblée de consultation	
Assemblée de consultation	
Adoption du règlement	
Entrée en vigueur (certificat de la MRC)	
Avis public d'entrée en vigueur	

Annexe I

